

République française

Département du Pas-de-Calais

## COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 21/11/2023

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

**Présents :** Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Martine MORISS, Dorothee WYPYSZCZAK

**Secrétaire de séance :** Fernand DEMERVAL

### Délibération n° 2024\_DE\_001

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 21	Réseaux de voirie	-30546.15	
10222	FCTVA		2539.92
10226	Taxe d'aménagement		1067.97
2803 (040)	Frais d'études, recherche et dévelop.		-5652.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>-30546.15</b>
		<b>-30546.15</b>	<b>-2044.11</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLERS-AU-FLOS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits  
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
le 27 / 01 / 2024  
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/01/2024 062-216208553-20231128-2024_DE_001-DE